

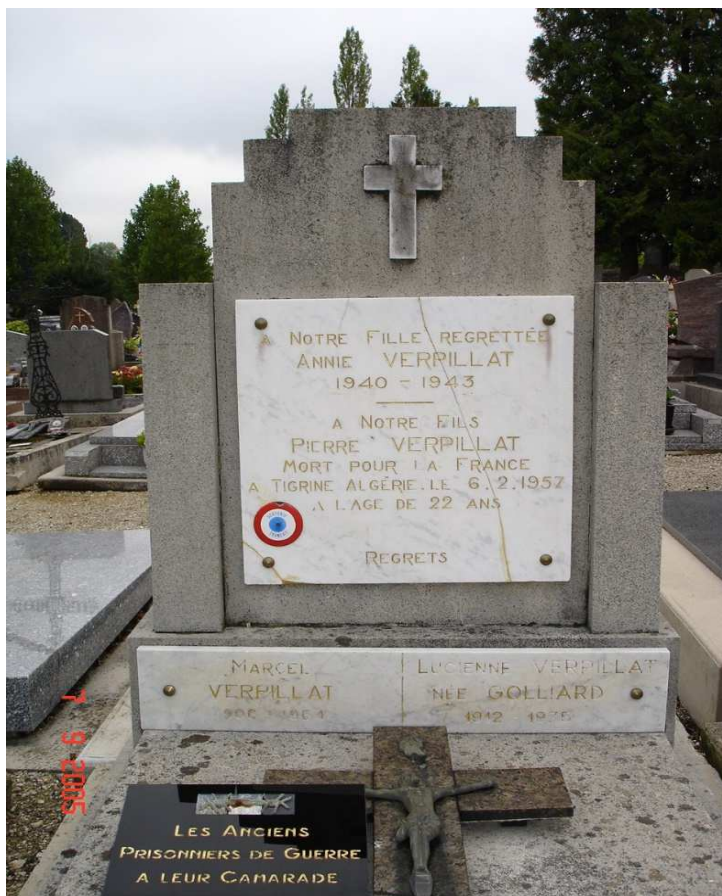
TOMBES: MORTS EN A.F.N.

DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE : LONS LE SAUNIER 39000

NOM et PRENOM : VERPILLAT Pierre
NE(E) LE : 14/05/35
LIEU DE NAISSANCE : LONS LE SAUNIER 39000
PROFESSION :



GRADE	UNITE	LIEU DU DECES	DATE DU DECES	CAUSE DU DECES	LIEU D'INHUMATION
2eme C L	1/61 R.A.A	TIGRINE	06/02/57	Embuscade	LONS LE SAUNIER



Pierre



Transcription

11 centes neuf

150

~~Amman~~

Verpillat
Pierre Jean

Mort pour la France
suivant avis du Secrétaire
d'Etat aux Forces Armées, en
date du 6 juin 1957
Officier de l'Etat Civil

H. Girardot

Département de la Grande Kabylie, Arrondissement
de Fort-National, Commune Mixte d'Azeffoun,
Acte de décès. Le six février mil neuf cent cinquante
sept, à douze heures trente minutes, est décédé au
Village Tigrine, douar Ibahrizène - Port-Gueydon,
Pierre Jean Verpillat, âgé de vingt
deux ans, profession 2^e Cl. à la 5^e Cie. du 1/61^e
R.A.A., domicilié à Sous le Saunier (Jura) 7 bis
Avenue de la Gare, né à Sous le Saunier (Jura)
le quatorze mai mil neuf cent trente cinq, fils de
Georges, et de Marguerite Jolliard

Dressé le six février mil neuf cent cinquante sept
à dix sept heures trente minutes, sur déclaration à
Nous faite par Paul Sordet, âgé de quarante quatre
ans, profession, Chef d'Escadron au 1/61^e R.A.A.,
demeurant à Port-Gueydon, qui a dit être le chef
de corps du défunt, qui, lecture faite, a signé avec
Nous René Jammes, Administrateur des Services
Civils, Officier de l'Etat Civil. Suivent les signatures

Une copie certifiée conforme: Port Guedon le
dix huit juin mil neuf cent cinquante sept.
L'Administrateur des Services Civils, Officier de l'Etat
Civil. Signé: illisible

Transcrit le vingt six juin mil neuf cent cinquante
sept, seize heures, par Nous, Henri Girardot, Adjoint
au Maire de Sous le Saunier, Officier de l'Etat Civil
par délégation

H. Girardot

Ville de LONS-LE-SAUNIER (JURA)
EXTRAIT du Registre des Actes
de Naissances Mariages Décès
Année 1957

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL
Lons-le-Saunier, le 12 3 FEV
Pour l'Officier d'Etat Civil
l'Agent communal délégué



S.P. 87.907, le 9 Février 1957.

Monsieur,

C'est pour moi un bien pénible devoir de vous apprendre la mort de votre cher fils.

Il est si difficile de trouver les mots qui consolent un coeur de père ou de mère de la disparition de son enfant.

Je puis cependant vous apporter un témoignage qui doit être, dans votre tristesse, pour vous et votre famille un sujet de fierté.

Votre fils est tombé en opération à quelques distances de moi frappé à mort au cours d'une action héroïque qui fait l'admiration de tous.

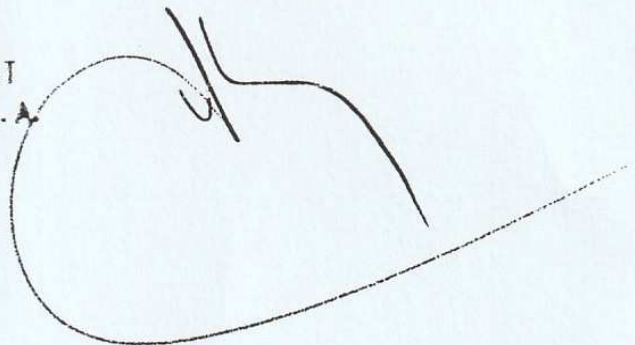
Le Médecin et moi-même sur les lieux, ont dû s'incliner devant la triste fatalité.

Le Général vient de lui accorder la Médaille Militaire qu'il a grandement méritée.

Le Canonnier VERPILLAT restera pour le Groupe tout entier, un exemple. C'est un fils de FRANCE, qu'il a perdu. Le digne fils de ces familles qui ont fait notre pays et sauront en maintenir la grandeur.

Veillez croire, Monsieur, en l'assurance de mes tristes regrets et agréés, mes condoléances très sincères.

Le Chef d'Escadron SORDET
Cdt le 1^{er} Groupe du 61^e R. A. A.



Département de la
GRANDE KABYLIE.

Arrondissement
de FORT-NATIONAL

Commune Mixte
d'AZEFFOUN

ACTE de DECES
N° 1
de VERPILLAT
Pierre Jean.

REPUBLIQUE FRANCAISE

ACTE de DECES.

Le six février mil neuf cent cinquante Sept
à douze heures trente minutes
est décédé à le village tigrine douar Elahrizène Port-Gueydon.
VERPILLAT Pierre Jean.
âgé de vingt deux ans, profession 2^e cl. à la 5^{me} Cie du 161^e R.A.A.
domicilié à Zons-le-Saumier (Jura) 7 bis Avenue de la gare
né à Zons-le-Saumier (Jura)
le quatorze mai mil neuf cent trente cinq
fils de Georges
profession _____ domicilié _____
et de Holliard Marguerite
profession _____ domicile _____

Dressé le six février mil neuf cent cinquante Sept
à dix sept heures trente sur déclaration à
Nous faite par SORDET Paul
âgé de quarante quatre ans, profession chef d'Escadron au 161^e R.A.A.
demeurant Port-Gueydon.
qui a dit être le chef de corps du défunt qui, lecture faite
à signé avec nous, Jammes René Administrateur des Services
Civils, Officier de l'Etat Civil délégué
suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme:
PORT-GUEYDON, le 14 février 1957.
L'Administrateur des Services Civils
Officier de l'Etat-Civil



BESANCON, le 14 Février 1957.

TG/GG

7° REGION MILITAIRE

SUBDIVISION de BESANCON

Etat-Major

3° Bureau

N° 161 /3

Le Colonel REYNIERS
Commandant la Subdivision de BESANCON

à

Monsieur VERPILLAT Georges
7 bis, Avenue de la Gare à

LONS-le-SAUNIER
----- (Jura)

Monsieur,

Le Général Commandant la 7° Région Militaire
vient de porter à ma connaissance le décès du Soldat VERPILLAT
Pierre.

En cette douloureuse circonstance, je vous
prie de vouloir bien accepter les condoléances de l'Autorité
Militaire auxquelles je joins avec les miennes propres,
l'expression de ma profonde sympathie.

Je ne sais que trop que les mots sont peu de
chose en ces cruels moments. Puisse du moins la certitude des
services que ce vaillant soldat a rendus au Pays être de quelque
atténuation à votre peine.

En vous renouvelant mes condoléances que je
vous demande de partager avec tous les membres de votre famille,
je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de ma considération
distinguée.





DIPLÔME

de la Médaille Commémorative
des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre
EN AFRIQUE DU NORD

décerné à M. Verpillat Pierre

le 11 Février 1957



Le Secrétaire d'État aux Forces Armées «Terre»
chargé des Affaires Algériennes,

Le Ministre de la Défense nationale
et des Forces Armées,

[Signature]

M. Boungel Mammou



27^{EME} DIVISION

TIZI-OUZOU. LE 21 Février 1957

D'INFANTERIE ALPINE

LE GÉNÉRAL



Cher Monsieur, Chère Madame,

J'ai l'honneur de commander le Secteur de l'Est Algérois, auquel appartient le 1/61^o R.A.A., unité de votre fils.

Son Commandant, le Chef d'Escadron SORDET, vous a dit les circonstances dans lesquelles il a trouvé la mort au combat, et combien cette mort a été ressentie douloureusement dans son unité où il était très apprécié et aimé de tous.

C'est en raison du courage et de l'abnégation dont il a fait preuve que la Médaille Militaire lui a été conférée et qu'il a été cité à l'ordre de l'Armée, avec attribution de la Croix de la Valeur Militaire avec palme.

Je comprends quelle peine immense doit être la votre d'avoir perdu un fils si cher, et voudrais vous apporter l'assurance de mon affectueuse sympathie dans cette tragique circonstance.

Je vous prie, Cher Monsieur, Chère Madame, de trouver ici l'expression de mes condoléances émues et attristées.

Le Général GOURAUD
Commandant la 27^o D.I.A.

S.P. 87.907, le 9 Avril 1957.

Monsieur,

Par lettre en date du 12 Février 1957, j'ai eu le douloureux devoir de vous faire part du décès de votre fils, blessé mortellement au cours d'une opération le 6 Février 1957.

Je vous signalais en même temps, que la Médaille militaire lui avait été conférée par le Général Commandant la Division Militaire d'ALGER.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, l'insigne de cette décoration à laquelle est ajoutée celle de la Croix de la "Valeur Militaire" avec palmes, faisant suite à une citation à l'Ordre de l'Armée qui lui a été décernée. Ces deux insignes ont été déposés sur la dépouille mortelle de votre fils par le Général Commandant la 27ème Division d'Infanterie Alpine à l'occasion de la cérémonie d'inhumation qui a eu lieu à TIZI-OUZOU le 8 Février 1957.

Je vous renouvelle mes condoléances les plus sincères et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments émus et de ma considération distinguée.



SECRETARIAT D'ETAT AUX FORCES
ARMEES "TERRE"

DIRECTION DES PERSONNELS CIVILS

Bureau de l'Etat Civil
et des Archives Administratives

N° 152 PC-7/EC

PARIS, le 1-6 JUIN 1957

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES
" TERRE "

VU l'Ordonnance du 2 novembre 1945, relative à l'attribution
de la mention " MORT POUR LA FRANCE ",

VU l'article L-488 du Code des Pensions Militaires d'invali-
dité, complété par l'article 21 de la Loi du 3 avril 1955,

VU la Loi n° 55-1074 du 6 août 1955,

D E C I D E

que le 2ème classe VERPILLAT Pierre, Jean, du 61ème
Régiment d'Artillerie Antiaérienne, né le 14 Mai 1935 à LONS-
LE-SAULNIER (Jura), tué le 6 Février 1957 au cours d'une opéra-
tion de maintien de l'ordre en ALGERIE.

est " MORT POUR LA FRANCE "

Destinataire :

Monsieur VERPILLAT Georges
7bis, Avenue de la Gare

à LONS-LE-SAULNIER
(J u r a)

Pour le Secrétaire d'Etat et par
délégation
P. Le Directeur des Personnels Civils
Le Sous-Directeur,



Signé : TREILLET

Copie conforme à l'original

Le Chef du Bureau :

Treillet

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE GUERRE

DIRECTION des STATUTS
et des SERVICES MEDICAUX
Sous-Direction des Statuts
de Combattants et de
Victimes de Guerre

4^{ème} Bureau
Restitution des Corps
158, rue de Bercy, PARIS (12^e)

NOTA. — Les réponses doivent, outre le
numéro d'ordre, rappeler les indications du
timbre ci-dessus.

AB/LR-N° 1 66668 R2.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la
demande établie en vue d'obtenir la restitution aux
frais de l'Etat du corps de votre fils, le Militaire
VERPILLAT Pierre, reposant à TIZI-OU4OU (Alger)

a reçu le n° 2.802 A..Elle sera satisfaite dans le
cadre d'un plan d'opérations

Sans autre démarche de votre part, vous serez
avisé du rapatriement dès l'arrivée du corps au port
de débarquement et, un second avis vous sera adressé
quelques jours avant la remise de la dépouille mor-
telle, afin de vous permettre de prendre toutes dis-
positions utiles pour les obsèques.

Veillez agréer, Monsieur ,l'assurance de ma
considération la plus distinguée.

Monsieur VERPILLAT Georges
7 bis, Av. Aristide Briant
LONS-le-SAUNIER
(Jura)



LE CHEF DU 4^{ème} BUREAU
- RESTITUTION DES CORPS -

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 6

X.74

Paris, le 12 JUIN 1957

I/LV.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Adresser toute la correspondance :
10, Rue Saint-Dominique — PARIS (7^e)

Les réponses doivent, outre le numéro d'enregistrement, rappeler les indications du timbre ci-contre.

DIRECTION DES PERSONNELS CIVILS

BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES ARCHIVES ADMINISTRATIVES

N^o 46383 PC-7/EC

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, copie de la décision attribuant la mention "MORT pour la FRANCE" au Soldat de 2^eme classe, VERPILLAT, Pierre, Jean, du 61^{ème} Régiment d'Artillerie Antiaérienne, décédé le 6 Février 1957 en ALGERIE.

Des instructions sont données à M. le Maire de LONS-LE-SAULNIER en vue de l'inscription de cette mention en marge de l'acte de décès.

Veillez agréer, Monsieur, avec l'expression renouvelée de mes condoléances, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur VERPILLAT Georges
7bis, Avenue de la Gare
LONS-LE-SAULNIER
(Jura)

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX FORCES ARMÉES (~~GUERRE~~)
(Terre)

PARIS, le 12 JUN 1957

Pour le Secrétaire d'Etat et par Délégation
Pour le Directeur des Personnels Civils
Le Sous-Directeur,
Le Chef du Bureau de l'Etat-Civil
et des Archives Administratives,



E X T R A I T

du DECRET en date du 30 SEPTEMBRE 1957

publié au J.O. du 8 OCTOBRE 1957

portant Concessions de la MEDAILLE MILITAIRE

ARTICLE 1er Sont décorés de la Médaille Militaire, les militaires dont les noms suivent :

A TITRE POSTHUME

REGULARISATIONS

.....
- VERPILLAT Pierre, Jean - Canonnier de 2ème classe - 1/6ème Régiment d'Artillerie Anti-Aérienne - Mle 55/39/1518.

" Jeune soldat d'un courage exemplaire ayant fait preuve depuis son arrivée en Kabylie d'un mépris total du danger.
" Le 6 Février 1957, près de TIGRINE (Douar IBAHRIZENE Commune Mixte d'AZEFFOUN (Département de GRANDE KABYLIE) s'est élancé sous le feu des rebelles au devant d'un groupe qui tentait de s'échapper, afin de lui barrer la route.
" A été grièvement blessé au cours de l'action.
" Est décédé des suites de sa blessure."

.....
CES CONCESSIONS COMPORTENT L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE AVEC PALME ET ANNULENT TOUTES CITATIONS ACCORIEES POUR LES MEMES FAITS.

Par le Président de la République
le Président du Conseil des Ministres,
signé : M. BOURGES MAUNOURY

signé : R. COTY

Le Ministre de la Défense Nationale
et des Forces Armées
signé : A. MORICE

POUR AMPLIATION
l'Administrateur civil de 1ère
classe CHERRIERE
Chef du Bureau des décorations
P.O. le Commandant DEVILLER,

Le Secrétaire d'Etat aux Forces
Armées "Terre"
signé : P. METAYER



EXTRAIT

du DÉCRET en date du 30 SEPTEMBRE 1957

publié au J. O. du 8 OCTOBRE 1957

portant Concessions de la MEDAILLE MILITAIRE

ARTICLE 1^{er} Sont décorés de la Médaille Militaire, les militaires dont les noms suivent :

A TITRE POSTHUME

REGULARISATIONS

.....
- VERPILLAT Pierre, Jean - Canonnier de 2ème classe - 1/61ème Régiment d'Artillerie Anti-Aérienne - Mle 55/39/1518.

" Jeune soldat d'un courage exemplaire ayant fait preuve depuis son arrivée en Kabylie d'un mépris total du danger.
" Le 6 Février 1957, près de TIGRINE (Douar IBAHRIZENE Commune Mixte d'AZEFFOUN (Département de GRANDE KABYLIE), s'est élancé sous le feu des rebelles au devant d'un groupe qui tentait de s'échapper, afin de lui barrer la route.
" A été grièvement blessé au cours de l'action.
" Est décédé des suites de sa blessure."

.....
CES CONCESSIONS COMPORTENT L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE AVEC PALME ET ANNULENT TOUTES CITATIONS ACCORDEES POUR LES MEMES FAITS.

Par le Président de la République
le Président du Conseil des Ministres,
signé : M. BOURGES MAUNOURY

signé : R. COTY

Le Ministre de la Défense Nationale
et des Forces Armées
signé : A. MORICE

POUR AMPLIATION
l'Administrateur civil de 1ère
classe CHERRIERE
Chef du Bureau des décorations
P.O. le Commandant DEVILLER,

Le Secrétaire d'Etat aux Forces
Armées "Terre"
signé : P. METAYER



Deviller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Défense Nationale et des ^{TD}
Forces Armées

Secrétariat d'Etat aux Forces Armées (Terre)

Sous-Direction des Bureaux des Cabinets

Bureau des Décorations

Adresse postale :

10, rue Saint-Dominique - PARIS (7^e)

PARIS, le 15 OCT 1957

N° 5 6 1 4 0 SD/CAB/DECO/F

Prière de rappeler la référence

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Médaille Militaire
a été attribuée à la mémoire de votre fils le Canonnier de 2^{ème} Classe
VERPILLAT Pierre, Jean par décret en date du 30 Septembre 1957
publié au Journal Officiel du 8 Octobre 1957 (régularisation)

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de la Valeur
Militaire avec Palme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me préciser :

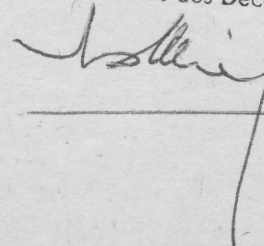
1°) - Si les insignes des décorations vous ont été déjà adressés;
dans le cas de la négative, je vous les ferai parvenir par l'intermédiaire
de la gendarmerie.

2°) - S'il convient de modifier l'adresse portée sur l'enveloppe.

Le diplôme vous sera adressé par la Grande Chancellerie de la Légion
d'Honneur, 1, rue de Solférino à PARIS (7^e).

Veillez agréer, avec mes sentiments de profonde sympathie, l'assu-
rance de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire d'Etat
aux Forces Armées (Terre)
et pour le Directeur du Cabinet
Le Chef du Bureau des Décorations :



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
ET DES FORCES ARMÉES

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX FORCES ARMÉES (TERRE)

Sous-Direction des Bureaux
des Cabinets

Bureau des Décorations

28 NOV. 1957

PARIS, le

N° 64080 /SD/CAB/DECO/
F.P.

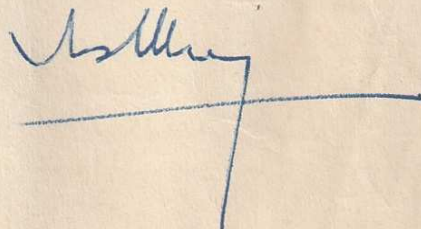
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, deux extraits du décret du 30 septembre 1957, publié au Journal Officiel du 8 Octobre 1957, concédant la Médaille Militaire, à titre posthume (régularisation) à votre fils, le Canonnier de 2^o classe VERPILLAT Pierre, Jean, du 1/61^o Régiment d'Artillerie anti-aérienne.

Veillez agréer, Monsieur, avec mes sentiments de profonde sympathie, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Georges VERPILLAT
7, bis rue de la Gare
LONS-LE-SAUNIER
(Jura)

Pour le Secrétaire d'État
aux Forces Armées (Terre)
et pour le Directeur du Cabinet
Le Chef du Bureau des Décorations :



MINISTÈRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Interdépartementale
de Dijon

Dijon, le 19 Mars 1958

37, Rue de la Mairie

SECTEUR D'ÉTAT CIVIL MILITAIRE

53, Rue Sambin

Tél. 32.75

RECOMMANDE

Le Directeur Interdépartemental

à Monsieur VERPILLAT Georges
7 Bis avenue A. Briand

LONS-LE-SAUNIER

(Jura)

Centre de Dispersion

N° 1.508 -P.J/H.L

à rappeler

Monsieur,

J'ai le pénible devoir de vous informer
que les restes mortels de votre fils Pierre, Jean
décédé en Algérie le 6 Février 1957 seront remis à
M. le Maire de LONS-LE-SAUNIER le 25 Mars à 18h.

Vous voudrez bien prendre contact avec M. le
Maire pour l'organisation des obsèques.

En vous adressant mes condoléances émues,
veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes senti-
ments distingués.

LE DIRECTEUR INTERDEPARTEMENTAL,
P.O. 116 Chef de Secteur,



Monieur le P^r

Dans le courant du printemps dernier
je vous avais contacté ^{par téléphone} pour vous demander
si la Fnaca du Jura avait l'intention
d'éditer un livre de mémoire sur la
guerre d'Algérie et principalement sur les
soldats jurassiens de l'année prochaine
pour ~~commémorer~~ les 40 ans de la fin de la guerre d'Algérie.

Je vous faisais ~~part~~ savoir que étant
~~moi-même~~ originaire de Cors le S^t j'avais
un père qui est décédé ~~au cours de cette~~
~~guerre~~ en Algérie en 1957. Vous m'avez
demandé de vous faire parvenir quelques
photographies ~~au cas où un recueil serait~~
~~établi pour l'anniversaire du cesse le~~
~~feu du 19 3 1962 et anniversaire du cesse~~
~~le feu~~

Je suis actuellement mariée et

aucune famille ~~habitant~~ Cors le Saunière
je ~~ne~~ j'aimerais, si cela vous est
possible, me faire savoir si quelque
une manifestation ou un ouvrage

sera fait ~~pour cette autre personne~~
à cette occasion dans le journal
Mon père Pierre Veyllat - ~~né~~ ^{on à lors le S:} en 1935
habitait Cas le S: et ~~il~~ c'est au cours
de son service militaire qu'il
a été assassiné en Algérie en 1957,
(~~il était canonier~~)

Je vous joins ~~des~~ photos qu'il avait
faites ~~en Algérie~~ ^{sur place} - le lieu et la
date sont notés au dos -

Vous remerciant par avance ~~de~~
~~ce que vous m'a répondu~~ je vous
prie d'op. M. le P. etc J



FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS
EN ALGÉRIE - TUNISIE - MAROC

COMITÉ DE CHAMPAGNOLE

Champagnole, le 29 Octobre 2001

Georges DECHARRIERE
Président

à

Madame HUGOT Jeanine
18 A Rue Général de Nansouty
21000 DIJON

Madame,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 22 octobre, par laquelle vous me rappelez le souvenir de votre frère, Monsieur Pierre VERPILLAT, tué le 6 décembre 1957 à TIGRINE alors qu'il effectuait son service militaire en Algérie.

Votre missive a retenu toute mon attention et je vous remercie de l'envoi des 3 photos prises lors d'opérations en grande Kabylie.

S'agissant de la réalisation d'un livre de mémoire concernant les jurassiens en Afrique du Nord, je vous avoue que ~~nos~~ amis responsables et moi-même n'avons pas eu l'idée, car nous avons eu de très nombreuses difficultés au cours de ces dix dernières années, à recenser déjà les morts pour la France, tués en AFN. A ce jour, le bilan s'élève à 120 camarades tués, dont les noms figureront sur la stèle départementale à Lons-le-Saunier. En effet, le Conseil Général du Jura a décidé, il y a 2 ans, la réalisation d'un monument spécifique aux anciens d'AFN qui sera érigé à proximité du monument aux Morts et de celui de la résistance. Sur ce monument figureront les noms des amis qui hélas ne sont pas revenus. (Personnellement j'ai vérifié que celui de votre frère y figurait). En cours de finition, ce monument sera inauguré par le Conseil Général à une date non fixée, mais que je ne manquerai pas de vous faire connaître.

Régulièrement nous éditons une page spéciale « d'ancien d'Algérie Jurassien », aussi m'autorisez-vous à publier une photographie que vous m'avez adressée ?

De même, si vous avez des documents se rapportant à la fin dramatique de votre frère (coupure de presse de l'époque - documents officiels), pourriez-vous me les confier ?

Veuillez agréer, Chère Madame, l'expression de mes respectueux sentiments.

Le Président,

G. DECHARRIERE.

Oran, le 19.11.2001

M. Berge Decharrie
Pr de la FNACA du Jura
Champagnole

monieur le Pr

J'ai bien reçu votre lettre du 29 octobre faisant suite à la mienne du 22, et vous en remercie -

C'est bien volontiers que je vous autorise à publier une photo de mon frère ~~deux~~ Pierre Veyillet, dans la page "d'Anciens d'Algérie jurassiens". Pourriez-vous me faire parvenir 1 exemplaire de cette page où l'article concernant mon frère figurera -

Je vous précise qu'il n'a pas été tué le 6-12-57 à Tigrine, comme vous l'indiquez dans votre lettre, mais le 6-2-57 - Je vous joins une photocopie de la lettre du 9-2-57 du Commandant Sordet du 614 R qui avait été envoyée à mes parents leur annonçant le décès de mon frère - vous remarquerez, ~~et sur cette~~ comme indiqué sur cette lettre, qu'il est mort en opération au cours d'une action héroïque.

Je vois me souvenir que mes parents n'ont pas ~~pas~~ obtenu de renseignements plus précis sur sa mort sauf les 2 visites d'un autre soldat jurassien ayant participé à cette opération dans la région de Port Greydon, celui-ci était très embarrassé pour nous relater la fin de mon frère et ses paroles se révélaient en définitive contradictoires -

Je possède encore de nombreuses photos que

mon père
avait faits au cours de son service militaire en Algérie
mais je pense qu'il n'est pas nécessaire que je
vous encombre d'autres photos.

vous remerciant ~~de l'attention~~ de l'attention
que vous portez à la mémoire des anciens d'AFN
je vous prie d'agréer humblement le Président,
l'expression de mes sentiments distingués,



N° 607 - Mai 2002

le seul journal
spécifique des Anciens
combattants en
Algérie - Maroc - Tunisie
(1952-1962)

le plus fort tirage de toute la
presse combattante (O.J.D.)

Ce numéro a été tiré à 431 000 exemplaires.

L'ALGERIEN

40

Suite
des

MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NA

ÉLECTI NOTRE A

ÉUNION DU COMI
A PARIS, LES 3 ET



PIERRE VERPILLAT

Lors de l'inauguration de la stèle départementale le 8 février 2002 à Lons-le-Saunier, les familles des 120 tués en Afrique du Nord, lorsqu'elles furent informées, ont participé à la cérémonie.

Parmi celles-ci, M^{me} Jeannine Hugot et son mari, informés par nos soins, sont venus de Dijon, s'associer au cérémonial. M^{me} Hugot est la sœur de Pierre Verpillat, de Lons-le-Saunier, tué le 9 février 1957 en opération au cours d'une action héroïque, ayant fait l'admiration de tous, comme le soulignait le Chef d'Escadron du 61^e RAA, dans la lettre adressée aux parents.

La médaille militaire lui a été décernée.

G.D.

(Merci à la famille pour la photographie le représentant avec un autre copain, peut-être Jurassien).



Pierre Verpillat avec un copain d'armée

DERNIÈRE MINUTE

Au cours du Congrès départemental de la FNBPC du Jura (Fédération Nationale des Blessés du Poumon et Chirurgicaux) qui s'est tenue dernièrement à Lons-le-Saunier et auquel participait notre président Georges Decharrière, notre ami Daniel Pacquelier, ancien président du comité de Montmorot, a été honoré en recevant la médaille d'honneur de la Fédération Nationale des Blessés du Poumon. Nos félicitations.

ASIE • 1,83 € (12,00

ATIV

TERI

déclarat
mité Nat
F.N.A.C

NACA, FNACA
2002, se par l'Ass
(rémo- mière lec
ute la d'une pr
cessez- officialiser
ment à sez-le-feu
1962. tout en a
aspor- enragé ail

Mme Jeannine HUGOT
Née Jeannine VERPILLAT

Dijon, le 13 novembre 2006

18A Rue Général de Nansouty

21000 DIJON

Tél. 03.80.66.74.47

Monsieur J. PELISSARD
Maire de Lons-le-Saunier

Hôtel de Ville

39000 LONS-LE-SAUNIEER

Copie pour information à M. Georges DECHARRIERE
Président de la FNACA à Champagnole

Monsieur le Maire,

Dans de nombreux départements, les municipalités ont honoré les jeunes militaires morts pour la France au cours de la guerre d'Algérie en 1952-1962, en donnant leurs noms à un lieu public, une rue, un site personnalisé.

En 2000 on recensait 435 lieux de mémoire ; en 2003 : 529 rues et autres lieux publics ; en 2005 : 600 lieux de mémoire.

Tel qu'il en existe dans mon département de résidence : à Marsannay-la-Côte (rue Bernard NIQUET), à Perrigny-les-Dijon (rue Alain BERNOT), à Molesme (jardin public Lucien VITTOZ), j'ai l'honneur de vous demander s'il serait possible à la ville de Lons-le-Saunier, de rendre hommage à mon frère mort pour la France en Algérie en février 1957, en donnant son nom à une rue ou un lieu de mémoire personnalisé ; par exemple pour le 50^{ème} anniversaire de son décès en 2007.

Il s'agit de **Pierre VERPILLAT** né le 14 mai 1935 à Lons-le-Saunier, domicilié à Lons-le-Saunier, frappé à mort le 6 février 1957 à Tigrine (Algérie) au cours d'une action héroïque comme l'a indiqué le chef d'Escadron SORDET, Commandant le 1^{er} Groupe du 61^{ème} RAA, dans la lettre adressée à mes parents le 9 février 1957. (Photocopie de cette lettre ci-jointe).

Vous remerciant par avance de la bienveillante attention que vous voudrez bien porter à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le 23 novembre 2006



Cellule Communication

Madame Jeannine HUGOT
18A, rue Général de Nansouty

21000 DIJON

N/Réf. : D200605812 – DB/JF
Affaire suivie par : Julien Bouvet
V/Réf. :
Objet : dénomination de rue

Chère Madame,

J'ai bien reçu votre correspondance du 13 novembre 2006 dont l'objet était de rendre hommage à votre défunt frère, Pierre VERPILLAT, né à Lons-le-Saunier le 14 mai 1935, et mort pour la France, lors d'une action héroïque, le 6 février 1957 à Tigrine, Algérie.

Ce serait effectivement un honneur on ne peut plus mérité que de baptiser une rue de la Ville au nom de ce lédonien de souche, tombé au combat sur ce qui était encore alors le sol français, pourtant si éloigné de son Jura natal.

La liste des lédoniens morts au combat pour la France sur le sol algérien, gravée sur le Monument aux Morts de la Ville dédié aux combattants d'Afrique du Nord, garantit ce devoir de mémoire et leur rend cet hommage que la Ville et plus généralement la Nation leur doit. Il apparaît dès lors difficile et délicat, au vu de cette liste, malheureusement importante, d'individualiser ces hommages par des dénominations de rues personnalisées, même lorsqu'une municipalité, comme ce fut le cas pour Lons-le-Saunier, souhaite leur rendre un hommage encore plus prononcé.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de la Ville, en sa séance du 2 avril 1990, a pris sous ma présidence, la décision de baptiser une place au nom de place des Combattants d'Afrique du Nord,

Tels sont les éléments que je souhaitais personnellement à porter à votre connaissance,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Député-Maire,



Jacques PELISSARD

Comité FNRC A
Marzy

Marzy le 22/05/2009

Journal de l'ancien d'Algérie
Monsieur le Rédacteur en chef.

Concernant l'avis de recherche
n° AR-0905/11 du numéro 477 de
mai 2009, j'étais ce jour la adjoint
au chef de section, nous avons perdus
trois boumes dont Pierre Verpillat.
vous pouvez communiquer mon
adresse à Monsieur Roger Hugot,
l'auteur de la demande

Adrrien Fargue
2 Route de saint-Baudiere
58180 - MARZY.

Félicitations à toute la rédaction de
journal, qui fait un excellent
travail.



tel

03 86 72 91 61

8 JUIL 09

Monsieur

Suite à votre demande de renseignements
sur l'opération de la forêt de Tigrine

Avec d'autres régiments nous étions
deux sections du BM 61^e RAA - 5^e Cie
d'IRIL - Maltani - Col - d'agoumi

Sous les ordres du Capitaine ADAN

Nous sommes partis en GMC pour
ensuite marcher une bonne partie

de la nuit pour encercler la forêt

Au petit matin nous sommes tombés

sur une bande de fers qui se sont

baillés assez bien : ils se sont heurtés

à des gens comme nous et se sont rabattus

sur nous en descendant l'Oued c'est

la que la fusillade à commencé
Avec la perte de deux camarades et un blessé
et chez les Fels une grosse perte

A l'arrivée en Algérie

le premier camp ète la 1er cie
à TIRIT-AIT-AÏSSI

dans la forêt des Chênes Liege
et après muté à la 5è cie

IRIL-MAHANI

MARCHANT GERARD

45 rue PASTEUR

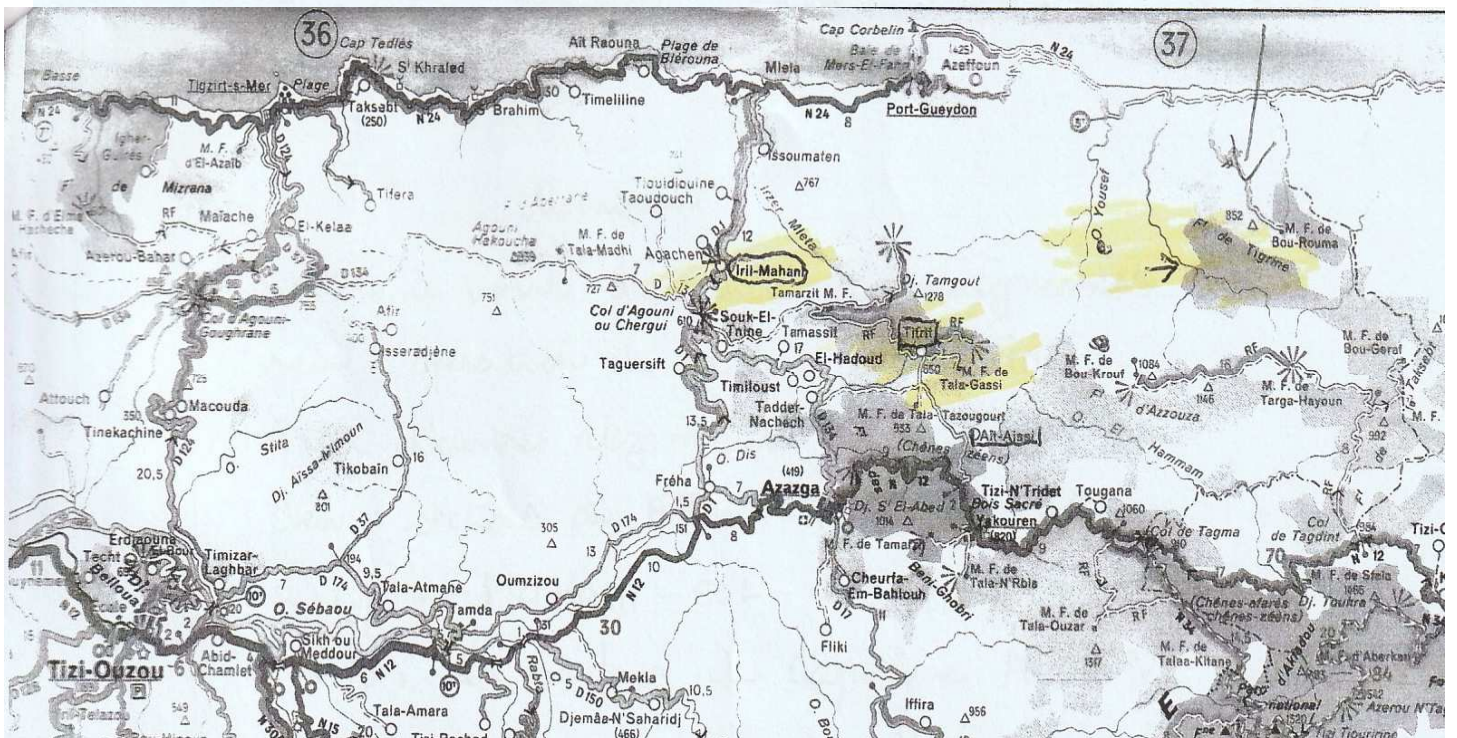
SOURS 28630

TEL = 02-37-25-75-98

Avec mes meilleurs

Sentiments

Y. Auler



54/1. M^{re} MEUTELET. Georges.
39 rue grande cixex 09
25640 Rigney.

Tél: 03 81 86 1835
ou 06 74 03 85 06

ART. 0905 / M
Roger Hugot

Rigney le 11 juillet 2009

la réponse à M^{re} Roger HUGOT
pour la recherche de Jean-Pierre -
VERTILLAT. de Goms. de Saunier - Jura.
Maréchal des logis: appelé. du contingent
56/14. au 61^{ème} RAA. de Belfont.
et. pour. 2 ans à Pont-qui-don.
en Kabylie. et donc. responsable. de la
section à Yric. Mahani. de Jean-Pierre.
mort. devant moi. ainsi. que Gabriel Imbert
et Jean. Gressot lors. d'une. ratisserie
opérationnelle à l'embranchement de la route
de TIGZIRT. les fellaghas. dans le lit
de l'oued. Sebou a eu lieu accrochage
le 7 avril 57. ou peut être le 6/02/57 annoncé
M^{re} Hugot. a suivi.

Bien amicalement.

M. D.L. du contingent
Meutelet. Georges

Meutelet

M. et Mme Roger HUGOT
18A Rue Général de Nansouty
21000 DIJON

Tél. 03.80.66.74.47

Dijon, le 29 septembre 2009

Monsieur Georges MEUTELET

39 Rue Grande, CIDEX 09

25640 RIGNEY

Monsieur,

Dans le journal « l'Ancien d'Algérie » des mois de mai et juin-juillet 2009, j'ai fait paraître un avis de recherche sur les circonstances du décès le 6 février 1957 à Tigrine (Algérie) de Pierre VERPILLAT originaire de Lons-le-Saunier (Jura), et frère de mon épouse.

Avec beaucoup de retard dû à notre éloignement de Dijon (des vacances prolongées et réunion de famille), je vous écris enfin pour vous remercier de votre lettre du 11 juillet.

3 anciens d'Algérie ayant participé à l'opération au cours de laquelle Pierre VERPILLAT a été touché à mort se sont manifestés. Il s'agit de :

- Gérard MARCHAND originaire de Sours (Eure et Loir) qui avait été muté à la 5^{em} Cie à Iril-Mahani. Il raconte l'opération de la forêt de Tigrine, sous les ordres du Capitaine ABAN : l'encercllement de la forêt et au petit matin une embuscade dans un oued. Une fusillade a causé la mort de 2 soldats et 1 blessé et beaucoup de morts du côté des fels. .

- Adrien FARQUE, originaire de Marzy (Nièvre), qui était ce jour-là (le 6 février 1957) Adjoint au Chef de Section. Dans sa lettre il ne donne aucun renseignement sur l'opération, simplement le décès de 3 hommes dont Pierre VERPILLAT. Ce monsieur ayant manifesté le désir de nous rencontrer, la ville de Nevers (Nièvre) n'étant pas très éloignée de Dijon (et Marzy à 5 km de Nevers), nous lui avons rendu visite récemment. Il nous a raconté le déroulement de l'opération qui a eu lieu ce jour-là (les 5 et 6 février) : partis d'Iril Mahani, la marche toute la nuit vers la forêt de Tigrine et au matin le tir par 3 fellagas restés en sentinelle cachés dans un gros tuyau qui sert à évacuer l'eau de l'oued : 3 soldats ont été touchés : 2 mortellement, et un blessé décédé plus tard à son transfert à Alger.

- Vous-même, par lettre du 11 juillet. Vous dites avoir été responsable de la section à Iril-Mahani et avoir assisté à la mort de 3 soldats dont Pierre VERPILLAT, au cours d'un ratissage et un accrochage dans l'oued Scaou.

J'avais fait paraître cette annonce dans le journal des Anciens d'Algérie car la lettre du 9/2/1957 signée du Chef d'Escadron SORDET, Cdt le 1^{er} Groupe du 61^{em} RAA, que les parents de Pierre VERPILLAT avaient reçue, mentionnait qu'il était tombé en opération à quelques distances de lui, frappé à mort au cours d'une action héroïque qui avait fait l'admiration de tous. Ma femme, sœur de Pierre, s'était figurée qu'il y avait eu véritablement une action héroïque ! En discutant avec M. FARQUE elle s'est rendue à l'évidence qu'il n'y avait point eu d'action héroïque et que la même lettre était adressée aux parents de tous les soldats morts en Algérie.

Je pense qu'il n'y a rien d'autre à ajouter sur les derniers moments de Pierre VERPILLAT (il serait mort sur le coup). Son corps a été ramené à Lons-le-Saunier un an après son décès. Au cas où vous voudriez donner des compléments à ces informations, nous vous en remercions par avance. Croyez à nos meilleurs sentiments.

Copie envoyée à Gérard Marchand à Sours



Tabarourt (au marché)



Iril Mahani 15/12/1956 (en réglant



Tabarourt (sept. 1956)

Iril Mahani (en opération avec la 30) 8/1/1957



Iril-Mahani (au pied d'un arbre) 15/12/1956



Tabarourt - 8/1/1957



